

Pesticides : Marketing de la peur ou vraies questions ?

Voilà la réflexion à laquelle nous nous sommes attachés au vu de la conférence organisée par notre bourgmestre tant nous avons été étonnés qu'un sujet aussi sensible soit abordé avec un tel titreⁱ et sans invitations contradictoires. Car il faut le reconnaître d'emblée, les positions de Monsieur Bernard sont connues depuis longtemps : pour lui, les produits (phyto notamment) seraient surtout victimes d'un "marketing de la peur"ⁱⁱ, argument pourtant de moins en moins partagé par la communauté scientifique et même, aujourd'hui par la profession des agriculteurs elle-même, pour ne pas parler du grand public. Alors ? Pourquoi pas un débat contradictoire.

Mais trêve d'observation sur cette étonnante pratique et passons en revue quelques-unes des questions qui se posent. Voyons ce que nous pouvons en dire, sources à l'appui.

A faibles doses d'exposition, les pesticides sont-ils vraiment inoffensifs pour la santé humaine ou, en tout cas, présentent-ils réellement peu de risques ?

On sait déjà depuis 20 ans au moins qu'il n'y a pas de seuil de sécurité pour l'apparition de certains cancers de même que pour certaines perturbations hormonales. Pour des pesticides suspectés d'être cancérigènes ou perturbateurs hormonaux, le risque existe, quelle que soit la dose d'exposition.

Ainsi notamment, une étude récente (Environmental Health Perspectives du 27 juin 2018ⁱⁱⁱ), conduite par des chercheurs de l'INRA et de l'INSERM, deux institutions françaises non suspectes d'écologisme militant, a mis en évidence l'effet cocktail de l'exposition aux pesticides : des rats nourris par des aliments contaminés par un cocktail de 6 pesticides, à des niveaux réputés inoffensifs ont développé une forte prise de poids, une augmentation du taux de graisse et un diabète chez les mâles, avec, pour les femelles, d'autres effets plus subtils.

L'évaluation de la toxicité des pesticides est-elle suffisante ?

La réponse est non car elle ne tient pas compte notamment de la toxicité de nombreux adjuvants et néglige d'étudier l'effet cocktail.

Un pesticide est un mélange de « matières actives » (ex : glyphosate) et d'adjuvants « non actifs » (appelés « co-formulants »), dont les synergies sont quasi inconnues (et non testées), sans compter que les pesticides interagissent entre eux (« effet cocktail »).

De plus, au niveau de l'UE, il n'existe toujours pas de liste négative des co-formulants, ce qui rend difficile l'évaluation approfondie des risques liés aux pesticides. Enfin, il n'existe pas d'harmonisation européenne de la gestion des risques sanitaires et environnementaux des métabolites de pesticides^{iv}.

L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a les moyens de contrôler seulement 5% des produits chimiques mis en circulation sur le marché européen.

Les agriculteurs nient-ils la dangerosité des pesticides ?

Dans le "Référentiel du vivre-ensemble lié à l'utilisation des pesticides en Wallonie"^v, qui propose une charte afin d'encourager le dialogue entre les agriculteurs, les riverains et les

pouvoirs locaux et qui est porté officiellement par quasi tous les syndicats agricoles, on peut lire notamment que "***les producteurs sont conscients des enjeux et des risques environnementaux et de santé (pour eux-mêmes et les riverains) liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et souhaitent, au travers de cette charte, favoriser un maximum d'engagements volontaires des parties prenantes pour limiter ces risques***". On peut donc penser que plus personne ne nie la toxicité de ces produits.

Ces risques sont-ils aujourd'hui sous contrôle ?

Non, comme en témoigne la résolution du Parlement européen du 12 février 2019 « sur la mise en œuvre de la directive 2009/128/CE sur l'utilisation durable des pesticides ». Un grand nombre de pesticides extrêmement dangereux ne sont toujours pas couverts par le droit international de l'environnement. Par ailleurs, la mise en œuvre des législations sur les pesticides est lacunaire. C'est ce que démontrent les rapports de la Commission européenne (2017) sur la mise en œuvre de la législation sur les pesticides, dont le Parlement européen s'est fait l'écho. Ceux-ci mettent en évidence des lacunes importantes dans l'information du public, la collecte d'informations relatives aux cas d'empoisonnement et la mise en œuvre des plans d'action nationaux^{vi} (PAN) des États membres. 80% de ceux-ci ne contiennent pas d'objectifs quantitatifs, de cibles, de mesures et de calendriers pour les différents modèles d'action, ce qui rend impossible l'évaluation des progrès réalisés, en particulier en matière de protection du milieu aquatique.

Au-delà de la santé humaine, les pesticides sont-ils sans effet sur la biodiversité ?

La réponse est évidemment non. La perturbation de la biodiversité va bien au-delà des effets recherchés en agriculture. L'utilisation durable des pesticides contamine durablement notre milieu de vie^{vii}. Les pesticides à large spectre tuent non seulement les ravageurs, mais aussi leurs ennemis naturels et les insectes pollinisateurs. Ils provoquent la destruction de la vie biologique des sols.

En première ligne, les insectes victimes de cette contamination disparaissent. En 30 ans, la population d'insectes a diminué de 80 % en Allemagne. Comme les oiseaux sont très majoritairement insectivores, la raréfaction des insectes les affecte directement. La ligue belge pour la protection des oiseaux constate en 2018 une diminution de 60 % des oiseaux en milieu agricole en 28 ans dans notre pays. Le constat a eu lieu aussi en France et aux Pays-Bas.

L'agriculture ne peut-elle pas se passer des pesticides ?

Si, elle peut s'en passer même si au départ ce n'est pas facile comme le démontrent les agriculteurs qui sont passés au Bio ces dernières années. En 2018, dans notre région, 117 nouvelles fermes se sont converties au bio (dont 24 en Bw), ce qui fait qu'à présent 14% des fermes et 11 % des surfaces wallonnes sont en bio. 8 communes belges ont déjà plus de 40 % de leur surface en bio^{viii}. En 2020, on devrait atteindre 18% de la surface agricole utile, 2.000 exploitations certifiées bio et 6% de part de marché des produits bio.^{ix}

L'agroécologie fait partie de la solution pour remplacer les produits chimiques par des agents biologiques, en promouvant le recours à des pratiques agricoles adaptées aux environnements locaux et en stimulant les interactions biologiques bénéfiques entre diverses plantes et espèces

pour assurer durablement la fertilité et la santé des sols. Ce fait est reconnu depuis 2017 par L'ONU dans son rapport sur le droit à l'alimentation^x.

Au moment où nos territoires doivent faire face au changement climatique, beaucoup reconnaissent que les techniques de l'agroécologie sont une aide précieuse grâce notamment à une capacité de stockage du carbone dans les sols. Une simple recherche sur Internet permet le voir pour les pays du Sud comme du Nord. Ce serait ridicule de s'en passer.

Alors ? On s'y met à VLV ?

ⁱ « Le marketing de la peur : Terrains synthétiques et Pesticides. Toxicité et dangers – mythe ou réalité ? ».

ⁱⁱ Voir par exemple <https://www.moustique.be/18441/alfred-bernard-impact-du-glyphosate-consomme-par-voie-alimentaire-est-minime>

ⁱⁱⁱ <https://www.rtbef.be/info/societe/detail-les-pesticides-a-l-origine-d-un-surpoids-chez-les-souris-males-selon-une-etude?id=9957806>

^{iv} Les métabolites de pesticides sont des produits issus de la dégradation ou de la transformation des substances actives chimiques contenues dans les produits phytopharmaceutiques et biocides. Ayant une structure chimique différente de celle de leur molécule mère, les métabolites présentent des propriétés physico-chimiques distinctes et peuvent donc se comporter très différemment dans l'environnement. De manière générale, les métabolites des pesticides peuvent se retrouver dans l'eau destinée à la consommation humaine.

^v Il est disponible ici: <https://filagri.be/wp-content/uploads/PHYTO-REFERENTIEL-23-07-19-final.pdf>

^{vi} Les PANs sont le moyen par lequel les États membres fixent les cibles et les actions nécessaires pour atteindre l'objectif de la directive

^{vii} Bien que l'atrazine ait été interdite par l'UE en 2004, de nombreuses nappes phréatiques en Wallonie en contiennent encore aujourd'hui.

^{viii} <https://mk0biowalloniejo431r.kinstacdn.com/wp-content/uploads/2019/05/Le-bio-en-chiffre-2018-final3.pdf>

^{ix} <https://agriculture.wallonie.be/encadrement-des-producteurs-bio>

^x Texte intégral du rapport est disponible à l'adresse: <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G17/017/88/PDF/G1701788.pdf?OpenElement>